

Communiqué de presse – Berne, le 26 octobre 2011

Projet de loi sur le Managed care

La Chambre médicale soutient le référendum

La suppression du libre choix du médecin et la coresponsabilité budgétaire obligatoire se sont avérées décisives dans le refus du corps médical au projet de loi sur le Managed care. La Chambre médicale confirme le résultat de la votation générale et donne son feu vert au soutien du référendum par la FMH.

La mise en application du non clair du corps médical au projet de loi sur le Managed care – rejeté par deux tiers des membres de la FMH lors d’une votation générale avec une participation de plus de 40% – a fait l’objet d’une décision claire lors de la Chambre médicale d’aujourd’hui. Bien que cette dernière ait soutenu les soins intégrés en 2006 et que de nombreux médecins de famille travaillent déjà volontairement en réseau, le projet de loi ne convainc pas les médecins. Selon eux, le projet repose sur des compromis trop nombreux qui risquent de léser les patients et de nuire à la qualité des soins. Le projet entend restreindre le libre choix du médecin et faire payer davantage les patients qui souhaitent continuer à avoir le choix. La coresponsabilité budgétaire dérange elle aussi: les médecins craignent en effet qu’à l’avenir, les critères économiques exercent toujours plus d’influence sur le traitement des patients. Les 200 délégués à la Chambre médicale ont demandé que le résultat de la votation générale soit suivi d’actes concrets.

Plusieurs organisations de médecins se sont d’ores et déjà organisées en comités référendaires ou y participent: «La Chambre médicale a fixé les modalités du soutien. Nous soutiendrons le référendum de manière engagée et inviterons nos membres à collecter des signatures», déclare Jacques de Haller, président de la FMH. La Chambre médicale a également décidé que la FMH s’investira dans la campagne de votation, notamment en mettant à disposition les moyens financiers nécessaires.

Pour de plus amples informations:

www.fmh.ch – POLITIQUE & MEDIAS – [Référendum relatif: projet de loi sur le Managed care](#)

Renseignements:

Jacqueline Wettstein, responsable du service de communication de la FMH

Tél. 031/359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch